CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026
PROCES VERBAL

ORDRE DU JOUR :

1. **SIGNATURE D'UN AVENANT – CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX AFFECTES AU SERVICE ENFANCE ET REPARTITION DES CHARGES LIEES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE EXTRA SCOLAIRE**
2. **ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX – DEPART D'UN AGENT**
3. **DECISION MODIFICATIVE – BUDGET M57**
4. **DIVERS**
 - **SIGNATURE DU CONTRAT DE MISSION SPS – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET DE REQUALIFICATION DE LA RUE NOTRE DAME ET DU CHEMIN DE NONERUE**

Nombre de Conseillers en fonction : **15**

Sous la présidence de Monsieur Patrick BOLAY

Nombre de Conseillers présents : **11**

Etaient présents :
Messieurs et Mesdames BOUCARD Alexandra, FLAMENT Gregory, KARMANN Sylvie, LEVERD Mathilde, MULLER Alexandre, PICAT Jean-Marc, RIEDINGER Dominique, ROYUELA-STOCK Anne-Isabelle, SCHORP Karine et ZIMMER Camille.

Absente excusée : BOVI Pascal, HERARD Patrick (procuration à A. MULLER), DANY Robin (procuration à M. LEVERD), ORMEO Aurélie (procuration à A-I STOCK-ROYUELA).

Secrétaire de séance : MULLER Alexandre

D2026-38
SIGNATURE D'UN AVENANT – CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX AFFECTES AU SERVICE ENFANCE ET REPARTITION DES CHARGES LIEES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE EXTRA SCOLAIRE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention d'utilisation et de répartition des charges liées à l'exercice de la compétence « périscolaire et extrascolaire » avec la Communauté de Communes Mad et Moselle.

Cet avenant met à jour la double clé de répartition des charges pour l'espace d'accueil et la salle de restauration.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE la signature de cet avenant ;
- AUTORISE le Maire à signer tout avenant ultérieur relatif à l'actualisation de cette convention ;

Publié le : 28/09/2026 13:40 (Europe/Paris)
Par : Yves LE BÉCHEC
https://www.intramuros.org/jouy-aux-arches/documents_administratifs/80019

D 2026-39
ATTRIBUTION D'UN BON CADEAU POUR DEPART EN DISPONIBILITE

Conformément à une délibération du Conseil Municipal qui attribue une prime de 100 € par année de service et à l'occasion du départ pour mise en disponibilité de Madame ROYER Pauline, Monsieur le Maire propose de lui offrir en remerciement des 11 années passées au sein du service administratif, un bon d'achat d'une valeur de 1 100 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

D2026-40
DECISION MODIFICATIVE – BUDGET M 57

Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédits suivants :

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 5 000.00			
65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences,…	- 5 000.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux virements de crédits présentés ci-dessus.

D2026-41
DIVERS - SIGNATURE DU CONTRAT DE MISSION SPS – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET DE REQUALIFICATION DE LA RUE NOTRE DAME ET DU CHEMIN DE NONERUE

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a eu lieu afin de mandater un coordinateur SPS pour le marché de travaux d'enfouissement des réseaux secs et de requalification de la rue Notre Dame et du chemin de Nonerue.

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de la société PREVLOR BTP représentée par Monsieur BOUCHER Maxime pour un montant de 1 875 € HT et de signer le contrat de mission.

Publié le : 28/09/2026 13:40 (Europe/Paris)
Par : Yves LE BÉCHEC
https://www.intramuros.org/jouy-aux-arches/documents_administratifs/80019

Entendu l’exposé, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité des présents, de retenir cette offre et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de mission.

La séance est close à 19 heures 50.

Publié le : 28/09/2026 13:40 (Europe/Paris)
Par : Yves LE BÉCHEC
https://www.intramuros.org/jouy-aux-arches/documents_administratifs/80019